

## COMMUNE DE NEUBOIS 67220

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, ZIESSEL Olivier, MOSSER Jean-Marie, GASSMANN Fanny, THOMAS Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absent excusé : M. WAGENTRUTZ Tristan

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6.04.2017
- 2) Etude école intercommunale Neubois-Dieffenbach
- 3) Personnel communal
- 4) Budget Primitif : décision modificative - virements de crédits
- 5) Demandes de subventions (Ecole primaire, Ecole maternelle...)
- 6) Location terrain communal
- 7) Association Foncière Pastorale : désignation membres
- 8) Vente de parcelles de forêt
- 9) Accessibilité bâtiments communaux
- 10) Plan communal de Sauvegarde-Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
- 11) Divers

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6.04.2017.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

### 2) Etude école intercommunale Neubois-Dieffenbach

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'étude est toujours en cours. Son résultat est attendu pour fin novembre, aussi ne peut-elle présenter d'éléments chiffrés. Le chiffrage ne sera qu'une estimation. Elle précise que rien n'est engagé tant que le conseil municipal n'a pas validé le projet par délibération. Le financement de ce projet serait conditionné par l'obtention de subventions et diverses dotations. Elle indique que Mme HILBERT Gaëlle du CAUE a visité l'école, le 19 octobre dernier pour étudier une étude concernant la mise aux normes de celle-ci.

Une réunion publique est programmée le Mercredi 13 décembre à 19 h 00 à la salle polyvalente. A la suite de cette réunion, les deux conseils auront à prendre leur décision. Mme le Maire fait lecture d'un courrier recommandé envoyé par le collectif mais rédigé de manière anonyme. Ce courrier indique que le collectif s'est constitué suite à la délibération du 18.11.2016. Cette délibération approuve la réalisation d'une étude pour l'implantation à Dieffenbach d'une école intercommunale et d'un accueil périscolaire. Cette lettre regrette le manque d'informations de la part de la Municipalité pour un projet de cette ampleur. Le collectif revendique le maintien de l'école à Neubois. Il demande que les conseillers ne prennent pas de décision hâtive.

Après cette lecture M. DIGEL Fabien présent dans le public remet la pétition qui s'intitule : Non au projet de fermeture de l'école de Neubois.

M. HUNGERBUHLER Philippe indique qu'il n'a pas vu la pétition, ni le collectif.

Mme ALISON Frédérique indique que le conseil d'école possède les mêmes informations que le conseil municipal.

M. SCHWEITZER Jean-Marie estime que cette pétition est prématurée puisque tous les éléments du dossier ne sont pas connus.

Mme le Maire et M. HUNGERBUHLER Philippe s'étonnent que le collectif ne parle jamais des enfants mais uniquement des bâtiments.

Mme le Maire informe que 47 enfants sont inscrits au périscolaire alors qu'il est prévu pour 30. Tous les périscolaires de la Vallée de Villé sont saturés. Il y a donc un réel besoin d'accueil.

M. THIRION Romuald demande si le « plan B », c'est-à-dire les classes élémentaires à Neubois et les classes maternelles et un périscolaire à Dieffenbach a été proposé à la Commune de Dieffenbach. Il lui est répondu qu'il n'en a pas été question à l'heure actuelle. Une réunion de travail du conseil sera programmée prochainement.

### 3) Personnel communal

#### 1) Gratification personnel stagiaire

Une gratification représentant 15 % du plafond de la Sécurité Sociale soit 3.6 € par heure peut être versée aux stagiaires. Mme THEIL Chantal effectue actuellement un stage de 5 semaines à l'école maternelle. Elle prépare le CAP Petite Enfance. Le conseil municipal approuve le versement de cette gratification suivant décompte validé par Mme le Maire. Adopté à l'unanimité

## 2) Modification horaire ATSEM

En raison de l'application du nouveau décret concernant le changement de rythmes scolaires et du retour à la semaine des 4 jours, Mme le Maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> Classe dont le coefficient est actuellement à 25.78/35<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve

- la modification du coefficient horaire du poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe.
- la création du poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe avec un coefficient de 24.78/35<sup>ème</sup>

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

## 4) Budget Primitif : décision modificative - virements de crédits

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération modificative du budget pour le paiement en fonctionnement du Fonds Péréquation Intercommunal et Communal dont le montant a doublé par rapport à 2016 et en investissement pour le paiement d'une facture de France Télécom pour la dissimulation de réseaux de la rue des Primevères.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

- approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants

### Section d'Investissement

Chapitre 20	5800
Compte 20421 Subventions d'équipement	
Chapitre 21	-5800
Compte 2151 Travaux de voirie	
Total	0

### Section de Fonctionnement

014 Atténuation de charges	1000
Fds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	
022 Dépenses imprévues	-1000
Total	0

## 5) Demandes de subventions (Ecole primaire, Ecole maternelle...)

Mme le Maire informe le conseil municipal que les enfants de l'école primaire de Neubois participeront à une classe de mer à Arcachon du 11 au 16 juin 2018 et les élèves de l'école maternelle à une classe de découverte à Xonrupt les 4,5 et 6 avril 2018.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 50 € par enfant pour la classe de mer à Arcachon.
- 30 € par enfant pour la classe de découverte à Xonrupt
- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018

Mme le Maire soumet également la demande de subvention du Club de Twirling Bâton de Maisonsgoutte. Aucun enfant de Neubois n'étant membre de cette association, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Adopté à l'unanimité

## 6) Location terrain communal

M. GRESSER Frédéric souhaite louer le terrain au Messer Section 3 n° 86 d'une superficie de 11.91 ares pour y installer des ruchers. Cette parcelle était occupée par M. IVARNEZ Patrick. Le bail a été résilié par la Commune par voie d'huissier suite à des impayés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la location à titre précaire de cette parcelle
- approuve le tarif de location soit 35 € (délibération du 29/11/2012)
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents

Adopté à l'unanimité

## 7) Association Foncière Pastorale : désignation membres

Mme le Maire explique que lors de la dernière assemblée générale et du comité syndical qui l'a suivi, il s'est avéré que la Commune n'avait pas désigné de membre suppléant pour cette instance. La Commune propriétaire dans le périmètre l'AFP doit être représentée au Comité Syndical par deux membres, un titulaire et un suppléant. Le Maire est membre d'office.

Mme le Maire propose que M. WAGENTRUTZ Tristan soit désigné en tant que suppléant et demande s'il y a d'autres candidats. M. MESCHBERGER Nicolas pose sa candidature.

Le conseil demande à l'unanimité le vote secret.

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls et blancs : 2

Ont obtenu

MESCHBERGER Nicolas : 9

WAGENTRUTZ Tristan : 2

M. MESCHBERGER Nicolas est désigné en tant que membre suppléant.

## 8) Vente de parcelles de forêt

Il s'agit de la vente des dernières parcelles relevant de la procédure de biens vacants sans maître dans le périmètre de l'ASA du Frankenberg.

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE/ARES	PRIX	ACQUEREURS
3	7	7.32	329.40 €	M. THOMAS THARCISE
3	357	7.89	276.15 €	CONSORTS WINE
8	50	10.30	412 €	HEYBERGER JEAN MICHEL
8	53	4.31	258.60 €	BENOIT VALENTIN
8	54	3.68	220.80 €	BENOIT VALENTIN
3	19	1.99	29.85 €	SCHMITT JASON
3	46	15.32	536.20 €	SCHMITT JASON

3	311	4.68	93.60 €	HEYBERGER JEAN MICHEL
3	321	0.84	21 €	HEYBERGER JEAN MICHEL
5	6	23.34	863.58 €	HEYBERGER JEAN MICHEL

La vente de ces terrains nécessite la rédaction d'actes administratifs qui seront enregistrés au livre foncier.

Mme le Maire ne pouvant être à la fois le rédacteur de l'acte et le représentant de la Commune, il convient de désigner un adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la vente des terrains aux acquéreurs figurant sur le tableau ci-dessus,

- donne son accord pour la vente aux prix indiqués sur le tableau ci-dessus,

- autorise Mme le Maire à vendre ces parcelles boisées,

- autorise M. Schweitzer Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, agissant en sa qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au nom de la Commune de Neubois à passer et signer les actes administratifs résultant de cette vente.

Adopté à l'unanimité

## 9) Accessibilité bâtiments communaux

M. SCHWEITZER Jean-Marie informe que dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments, de la signalétique doit être mise en place. Il s'agit des nez de marches et contremarches des escaliers intérieurs et extérieurs.

La difficulté réside dans le fait que certains escaliers notamment à l'église sont en grès. Les marches de l'église s'effritent, l'intervention d'un tailleur de pierre sera nécessaire avant toute pose de signalétique. Il s'agit de pose de bandes podotactiles ou de clous pour les nez de marches et de peinture contrastante pour les contremarches.

La Ste MultiTechP@rtner de Strasbourg commercialise une résine antidérapante appliquée à froid, résistante aux intempéries et aux abrasions (bi-composant Epoxy et carborundum) pour les nez de marches sécurisés et contrastés. L'application nécessite des conditions météorologiques favorables.

Les devis présentés sont :

Mairie : double escalier extérieur et un escalier intérieur	1 678.11 € HT
Eglise : quatre escaliers extérieurs en grès	1 899.03 € HT
Maison des Associations : Un escalier intérieur et une marche extérieure	608.98 € HT
Salle St Materne : Un escalier intérieur et deux escaliers extérieurs dont un en dalles de gravillons lavés.	1 119.18 € HT
Club House : un escalier intérieur, trois escaliers extérieurs	1 849.62 € HT.
Une rambarde est à prévoir.	
Soit un total de	7 154.92 € HT

La mise en conformité des escaliers de l'école s'élève à 3 218.57 € HT. Ce devis est mis en suspens en raison des décisions à venir pour ce bâtiment. Les conseillers débattent sur l'accessibilité de la salle de réunion du conseil municipal, du secrétariat et des bâtiments constituant l'école.

Après avoir entendu les explications de M. SCHWEITZER Jean-Marie, le conseil municipal - approuve le devis de la Ste MultiTechP@rtner pour un montant de 8 585.91 € TTC  
Adopté à l'unanimité

## 10) Plan communal de Sauvegarde (PCS)-Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

La Commune étant dans le Plan de Prévention des Risques Inondation, le PCS et le DICRIM sont des documents obligatoires. Ils ont été établis par deux stagiaires de la Communauté de Communes. Melle Vildana SAHMANOVIC et M. Sylvain LACOMBE, ont eu la mission d'élaborer des outils simples et efficaces afin de pouvoir faire face avec efficacité lors d'événements à risques mais aussi d'anticiper ces événements grâce aux diagnostics détaillés des risques, permettant de prévenir des complications lors d'événements imprévus.

Le DICRIM est un document d'information destiné à la population. Le PCS est un outil interne de gestion de crise contenant des fiches réflexes. Il contient également un annuaire de crise listant les coordonnées de personnes privées appelées à intervenir sur le terrain ou possédant du matériel pouvant aider à la situation du moment. Un annuaire de personnes fragiles a également été établi. Une déclaration à la CNIL est à effectuer. Il y a lieu à présent de lister et acquérir du matériel tel un groupe électrogène et un moyen d'alerte.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de M. SCHWEITZER Jean-Marie - approuve les deux documents.  
Adopté à l'unanimité

## 11) Divers

Aménagement devant le 13 rue principale M. Rolli : une flaqué d'eau se forme devant cette habitation. Lors du passage des véhicules, la clôture et la façade sont éclaboussées. Un affaissement de la chaussée en est la cause. Pour remédier à la situation, un devis propose deux solutions. L'une des solutions est l'installation d'un avaloir au point bas de l'affaissement pour 3850 € HT, l'autre est la réfection de l'ensemble et reprise des bordures avec renforcement de la chaussée pour un montant de 5645 € HT. Le conseil opte pour la seconde solution plus durable.

Enrobés Hangar MCT Bois : De l'enrobé sera posé sur la partie communale à l'entrée de ce bâtiment comportant trois entreprises, en complément de la réfection du caniveau de la rue du Calvaire. Le propriétaire prend à sa charge la partie privée. Le montant des travaux s'élève à 1 200 € HT.

Voirie : des panneaux ont été tagués, ils seront remplacés. Un panneau rue des Vignes a été abimé par un transporteur. Celui-ci prend en charge son remplacement.

Eclairage public : Une intervention est à prévoir au bout de la rue du Frankembourg.

Déchets verts : des dépôts sauvages ont été constatés (vers la Hurst).

Poteaux d'incendie : le contrôle est à la charge de la Commune. La réglementation est en cours d'évolution.

Abribus rue des Pins : Dépôt de déchets suite à Halloween.

Talus en face de Wirth Marcel : L'entretien du talus sera fait un samedi matin par les conseillers.

Versement subventions 2017 : Contrairement à la délibération de début d'année, les subventions prévues au BP 2017 ont été versées aux associations sans qu'elles ne présentent un projet. Elles ont en effet été sollicitées et ont participé activement à la Fête de la Musique.

Salle Polyvalente : Suite à de nombreux problèmes, les armoires contenant la vaisselle ont été fermées à clés. A présent pour toute location, un inventaire est communiqué à l'avance et le locataire fait part de ses besoins. La vaisselle est alors mise à disposition dans la cuisine. Le chauffe-eau de la cuisine hors d'usage a été remplacé pour un montant de 975,22 € TTC.

Fête de la Musique : La fête a été un franc succès. Son bénéfice est de 3 142,78 €. Il sera réparti équitablement entre les associations participantes. Le bilan est tardif, en effet la dernière facture est parvenue semaine 43.

Château du Frankenbourg : Les Mains d'Or, la Ste d'Histoire du Val de Villé, le Club Vosgien et quelques citoyens ont procédé à un débroussaillage. Ceci permet de contenir la végétation et conserver l'attrait touristique du château. M. SCHWEITZER Jean-Marie remercie La Boule Neuboisienne pour la mise à disposition des douches pour les bénévoles.

Club House : le compresseur de l'assainissement autonome a été réparé. Il y a lieu de surveiller son fonctionnement régulièrement.

Belgique : Marché de Noël avec la Vallée de Villé à Thimister les 18-19/11/2017.

Dates à retenir :

Banque alimentaire le 24-25 novembre 2017

Fête de Noël séniors le 17/12/2017

Téléthon 8/12/2017 Vente de Bredeles à l'école par l'AGF

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le 27.11.2017

Mme le Maire

Nicole ZEHNER

Les membres

